



TRANSPORT SCOLAIRE

ANNEE 2017 – 2018



La compétence transport sera désormais assurée par la Région Centre Val de Loire en lien avec le service transport scolaire de la Communauté de Communes du Castelrenaudais, avec un nouveau nom de réseau :

REMI (Réseau de Mobilité Interurbaine)

La Région a voté la gratuité des transports scolaires avec une participation annuelle aux frais de gestion de 25 euros par élève dans la limite de 50 euros par représentant légal, afin d'offrir à tous un égal accès à la scolarité.

VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE votre enfant au transport scolaire pour l'année scolaire 2017/2018.

Vous êtes invités à effectuer l'inscription de votre enfant directement en ligne, sur le nouveau site régional www.remi-centrevalde Loire.fr.

VOUS SOUHAITEZ RENOUELER UNE INSCRIPTION : vous pouvez accéder à vos données personnelles avec l'identifiant inscrit sur la carte de transport de votre enfant.

Si vous avez perdu le mot de passe, il vous sera possible de le récupérer depuis le site www.remi-centrevalde Loire.fr, en cliquant sur « mot de passe ou identifiant perdu ». Attention, la récupération de votre mot de passe ne sera possible que si vous aviez renseigné une adresse mail lors de l'inscription pour l'année 2016-2017.

PERIODE D'INSCRIPTION OU DE RENOUELEMENT / PAIEMENT :

1 – L'INSCRIPTION ou le RENOUELEMENT sur le site www.remi-centrevalde Loire.fr sont possibles **depuis le 15 mai 2017**

2 - Le PAIEMENT des frais de gestion ne pourra normalement s'effectuer qu'**à compter du 19 juin 2017** mais votre dossier sera bien enregistré dès l'inscription ou le renouvellement sur le site www.remi-centrevalde Loire.fr,

A NOTER

Nous attirons également votre attention sur le respect de **la date limite d'inscription sur le site, lundi 17 juillet 2017**, garantissant l'envoi de la carte avant le jour de la rentrée. Passé cette date, cette garantie ne sera plus valable, vous devrez contacter la Communauté de Communes pour compléter un dossier d'inscription et une pénalité de 10 euros par élève sera appliquée par la Région Centre, dans la limite de 20 euros par représentant légal.

Si votre enfant intègre l'enseignement supérieur ou un apprentissage à la rentrée, la Région Centre Val-de-Loire pourra participer à ses frais de transport, mais selon des modalités différentes.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service transport scolaire du Castelrenaudais.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS
5, rue du Four Brulé
37110 Château-Renault
Tél : 02 47 29 57 40
Site internet : www.cc-castelrenaudais.fr

Horaires d'ouverture :
Du Lundi au Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Le Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h